

**PROCÈS-VERBAL** de la 496<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 20 février 2023, à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

**SONT PRÉSENTS :**

- Mme Céline Brindamour, mairesse;
- M. Benjamin Turcotte, conseiller;
- M. Maxime Gagné, conseiller;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- M. Martin Lavoie, conseiller;
- M. Jean St-Jules, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Yvon Rodrigue, conseiller.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :**

- M<sup>e</sup> Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- M<sup>e</sup> Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION 2023-36**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Maxime Gagné,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE l'ordre du jour de la 496<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 20 février 2023 à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté avec les modifications suivantes:

- Ajout en question diverse du point 7.1: *Approbaton des prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.*

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2023-37**

Approbaton du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le procès-verbal de la 495<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 6 février 2023 à 19 h 33, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

**RÉSOLUTION 2023-38**

Adoption du second projet de règlement 2023-07 - Zonage - Autoriser 5 étages maximum dans la zone 816-CV (centre-ville).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le second projet de règlement 2023-07 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de fixer à 5 plutôt qu'à 4 le nombre d'étages maximal autorisé l'intérieur de la zone 816-CV (secteur centre-ville), soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2023-07.

Un avis de motion est donné par le conseiller Benjamin Turcotte, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-07 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de fixer à 5 plutôt qu'à 4 le nombre d'étages maximal autorisé l'intérieur de la zone 816-CV (secteur centre-ville).

**AVIS DE MOTION**

Règlement 2023-09 et dépôt d'un projet.

Par les présentes, le conseiller Benjamin Turcotte:

1. donne avis de motion selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-09 décrétant une dépense de 909 500 \$ et un emprunt de 909 500 \$ afin de verser une contribution financière à 9327-7267 Québec inc. pour la construction des services municipaux et d'une station de pompage dans le cadre des phases 2 et subséquentes du projet de développement domiciliaire *Domaine des Deux-Lacs*;
2. dépose le projet du règlement décrit précédemment.

**RÉSOLUTION 2023-39**

Autorisation de signatures d'ententes de commandite avec Équipe de sauvetage Dam'eauclys inc. et Optimum Crush inc. dans le cadre de la construction d'un entrepôt à la plage municipale Rotary.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Lavoie,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, des ententes de commandite, à intervenir avec Équipe de sauvetage Dam'eauclys inc. et Optimum Crush inc., dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt à la plage municipale Rotary, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QU'un bail avec option d'achat a été consenti à M. Gérald Mirault par la Ville aux termes d'un acte reçu devant Me Dominique Morin, notaire, le 23 mars 2018, sous le numéro 14 159 de ses minutes et publié au registre foncier sous le numéro 23 722 923;

ATTENDU QUE toutes les sommes convenues ont été dûment payées;

**RÉSOLUTION 2023-40**

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de M. Gérald Mirault d'un terrain situé sur le chemin Bérubé – lot 4 581 671 C.Q.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente par la Ville en faveur de M. Gérald Mirault, pour le prix de 50 000 \$, excluant les taxes applicables, concernant le lot 4 581 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet aux présentes résolutions.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE la Ville souhaite retenir les services offerts dans le cadre du *Programme de cadets de la Sûreté du Québec*;

**RÉSOLUTION 2023-41**

Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec la *Sûreté du Québec* relative à la fourniture des services de quatre cadets à l'été 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la mairesse et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat à intervenir avec la *Sûreté du Québec* relative à la fourniture des services de quatre cadets pour la période régulière du 29 mai au 30 septembre 2023.

QUE le conseil municipal désigne Me Sophie Gareau, directrice générale, à titre de personne-ressource aux fins de la mise en œuvre de cette entente.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Val-d'Or souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 536 000 \$ qui sera réalisé le 3 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2011-35	3 718 900 \$
2016-16	487 600 \$
2016-16	1 329 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-35 et 2016-16, la Ville de Val-d'Or souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**RÉSOLUTION 2023-42**

Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par obligations au montant de 5 536 000 \$ qui sera réalisé le 3 mars 2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 mars 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière ou son représentant légal à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 04441  
842, 3E AVENUE  
VAL-D'OR, QC  
J9P 1T1

8. La Ville de Val-d'Or, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées,

Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière ou leur représentant légal.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-35 et 2016-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

-----

ATTENDU QUE chaque année, la Ville de Val-d'Or reçoit diverses demandes de reconnaissance et de soutien de la part d'organismes sans but lucratif du milieu dans le cadre de l'étude budgétaire;

ATTENDU QUE ces demandes sont analysées par un comité qui en recommande l'accréditation et le type de soutien offert conformément aux critères énoncés à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes* adoptée par le conseil municipal le 4 juillet 2022 aux termes de sa résolution 2022-234;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec les recommandations du comité visant l'attribution des sommes de l'enveloppe budgétaire 2023 réservée à cette fin;

#### **RÉSOLUTION 2023-43**

Reconnaissance d'organismes et autorisation de versement des subventions allouées pour l'année 2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal confirme la reconnaissance des organismes suivants pour les années 2023-2024-2025 et autorise le versement du montant de soutien financier qui leur est alloué pour l'année 2023, tel que le tout apparaît aux tableaux ci-dessous:

<b>COMITÉ DE LOISIRS - ANIMATION ET VIE DE QUARTIER</b>		
<b>Organismes</b>	<b>Accréditation</b>	<b>Montants</b>
Comité de loisirs de Louvicourt	X	3 000 \$
Comité des loisirs de Dubuisson	X	3 000 \$
Centre des loisirs de Val-Senneville inc.	X	3 000 \$
Vision Vassan	X	3 000 \$
<b>Total</b>		<b>12 000 \$</b>

<b>FESTIVALS AVEC PROGRAMMATION CULTURELLE TOUT PUBLIC</b>		
<b>Organismes</b>	<b>Accréditation</b>	<b>Montants</b>
Festival de contes et légendes en Abitibi-Témiscamingue	X	5 000 \$
Festival de Musique Trad	X	12 000 \$
Festival d'Humour de l'Abitibi-Témiscamingue	X	35 000 \$
Festival Harricana de Vassan	X	8 000 \$
Fierté Val-d'Or	X	2 500 \$
Festival de la relève indépendante musicale en Abitibi-Témiscamingue (FRIMAT)	X	20 000 \$
Val-d'Or en concerts	X	4 500 \$
<b>Total</b>		<b>87 000 \$</b>

<b>SPORTS ET PLEIN AIR</b>		
<b>Organismes</b>	<b>Accréditation</b>	<b>Montants</b>
Association chasse et pêche de Val-d'Or	X	3 000 \$
Club de gymnastique Val-d'Or inc.	X	3 000 \$
Club motoneige Val-d'Or inc.	X	-
Club sports Belvédère inc.	X	35 000 \$
Commission de baseball mineur de Val-d'Or	X	2 500 \$
Embellir Val-d'Or	X	10 000 \$
<b>Total</b>		<b>53 500 \$</b>

<b>COMMUNAUTAIRE</b>		
<b>Organismes</b>	<b>Accréditation</b>	<b>Montants</b>
Association Québécoise de défense des droits des Personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) – Pour la semaine des aînés	X	6 000 \$
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or inc. – Pour la journée nationale des peuples autochtones	X	2 500 \$
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or inc. – Pour la semaine d'action contre le racisme	X	2 500 \$
Fabrique de Val-Senneville – Pour la soupe de l'amitié	X	2 000 \$
<b>Total</b>		<b>13 000 \$</b>

<b>CULTUREL</b>		
<b>Organismes</b>	<b>Accréditation</b>	<b>Montants</b>
Centre Échiquéen de Val-d'Or	X	1 000 \$
Cercle de Fermières de Saint-Joseph	X	4 000 \$
Cercle de Fermières St-Charles/Fatima	X	4 000 \$
Chœur MagnificAT	X	1 000 \$
Chorale Les voix du cœur	X	500 \$
Jeunes musiciens du monde	X	-
PapaChat & Filles	X	5 000 \$
<b>Total</b>		<b>15 500 \$</b>

<b>SOUTIEN À LA MISSION</b>		
<b>Organismes</b>	<b>Accréditation</b>	<b>Montants</b>
La Maison de la famille de Val-d'Or inc.	X	8 000 \$
Maison des jeunes l'Énergiteck	X	30 000 \$
Orchestre symphonique régional d'Abitibi-Témiscamingue	X	4 000 \$
<b>Total</b>		<b>42 000 \$</b>

<b>TOTAL DES SUBVENTIONS - BUDGET</b>	<b>223 000 \$</b>
---------------------------------------	-------------------

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture de services de conciergerie aux bureaux du Service des travaux publics pour une période de deux ans;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule des dix entreprises invitées a déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PREMIÈRE ANNÉE</b>	<b>DEUXIÈME ANNÉE</b>	<b>MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>
9479-1118 Québec inc. (Gestion Amelaf)	35 067,38 \$	27 068,38 \$	62 135,76 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire conforme, à savoir 9479-1118 Québec inc. (Gestion Amelaf), pour un montant total de 62 135,76 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2023-44**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie aux bureaux du Service des travaux publics et octroi du contrat à 9479-1118 Québec inc. (Gestion Amelaf).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie aux bureaux du Service des travaux publics pour une période de deux ans soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir à savoir 9479-1118 Québec inc. (Gestion Amelaf), pour un montant total de 62 135,76 \$, incluant les taxes.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la fourniture de services de conciergerie à l'Hôtel de Ville et au complexe culturel Marcel-Monette pour une période de trois ans;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PREMIÈRE ANNÉE</b>	<b>DEUXIÈME ANNÉE</b>	<b>TROISIÈME ANNÉE</b>	<b>MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES</b>
Service Vulcan Inc.	342 106,20 \$	342 106,20 \$	342 106,20 \$	1 026 318,60 \$
J.F. Inc.	375 584,23 \$	375 585,38 \$	375 585,38 \$	1 126 754,99 \$
9479-1118 Québec inc. (Gestion Amelaf)	160 091,19 \$	121 873,50 \$	121 873,50 \$	403 838,19 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir 9479-1118 Québec inc. (Gestion Amelaf), pour un montant total de 403 838,19 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

#### **RÉSOLUTION 2023-45**

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie à l'Hôtel de Ville et au complexe culturel Marcel-Monette et octroi du contrat à 9479-1118 Québec inc. (Gestion Amelaf).

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie à l'Hôtel de Ville et au complexe culturel Marcel-Monette pour une période de trois ans soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir 9479-1118 Québec inc. (Gestion Amelaf), pour un montant total de 403 838,19 \$, incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**RÉSOLUTION 2023-46**

Approbation des prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE les prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc., pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, montrant des revenus de 460 000 \$ et des dépenses de 460 000 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Correspondance.

Le conseiller Benjamin Turcotte fait la lecture d'un courriel transmis par l'Union des municipalités du Québec informant que le projet *Stratégie Été 2022 en itinérance* mis en place par la Ville a été sélectionné à titre de finaliste dans la catégorie *Sécurité publique* du *mérite Ovation municipale 2023*.

Le conseiller Martin Lavoie dévoile la plaque que la Ville a reçue dans le cadre du prix d'excellence Cecobois 2023 pour l'utilisation du bois comme matériau de construction dans la réalisation de la toiture de la patinoire réfrigérée Bleu Blanc Bouge.

**COMMENTAIRE**

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

**RÉSOLUTION 2023-47**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la séance soit levée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Et la séance est levée à 19 h 50.

**Signé**

\_\_\_\_\_  
**CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse**

**Signé**

\_\_\_\_\_  
**ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**